

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 Avril 2025

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : ARTEL Laëtitia.

Absent excusé : JUGUET Yann (procuration à PICHON Céline), MARION Pierre-Alain.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du marché public de travaux d'aménagement aux abords de l'école inclusive et mise à jour du plan de financement prévisionnel

Mme le Maire présente le rapport d'analyse des deux offres reçues (Colas et Roger Martin). Au vu du classement des entreprises selon les critères de jugement des offres et du règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre de l'Entreprise COLAS pour un montant de 219966.30€ H.T.

Mme le Maire informe que le Département ne participera pas au titre d'une OPSA (Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération) mais le fera au titre du contrat P@C 2022-2028 (Portée une Action Concertée) et du produit des amendes de police. L'éventuelle subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) ne sera connue qu'en 2026. Le plan de financement prévisionnel HT est à mettre à jour comme suit :

Montant des travaux : 219966.30€

Montant de la maîtrise d'œuvre : 10200€

Frais de géomètre : 1839€

Frais de notaire : 1500€

Aides du Département : 50000€

Aides de l'Etat : 40000€

Autofinancement : 143505.30€

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de travaux à l'entreprise COLAS, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des travaux, dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025, prend acte du nouveau plan de financement prévisionnel.

2. Avenant n°2 au marché public « Etude de faisabilité – Programmation pour l'Eglise de Villeneuve d'Amont »

Mme le Maire explique que le cabinet Tout Un Programme doit lancer les consultations pour les missions CT (Contrôle Technique) et CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) à retenir pour le mois de juin, ce travail ne fait pas partie de la mission du cabinet, il convient de valider un avenant à 2 200€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

▪ PLUi : Mme le Maire informe que le PLUi a été adopté par le conseil communautaire le 7 avril. Les demandes d'urbanisme seront toujours instruites par la commune au regard des règles d'urbanisme du PLUi publié sur le site internet de la CCA800 dans l'onglet urbanisme. La carte communale est abrogée.

Un droit de préemption urbain est institué, dorénavant la commune sera informée de toutes ventes sur Villeneuve d'Amont et pourra si elle le souhaite activer son droit de préemption.

Tous les travaux pour ravalements des façades et les poses de clôtures/murets doivent faire l'objet d'une autorisation

de travaux dans le cadre d'une déclaration préalable de travaux.

- Prochain conseil : 15/05/2025.

La séance est levée à 21h40.

A Villeneuve d'Amont, le 9/04/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

